

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Gestion des actifs	No SD SD-2024-3957						
OBJET	Recommander au conseil d'entériner la Politique de gestion des actifs de la Ville de Laval							
No dossier(s) interne(s) : 41786 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0" data-bbox="71 559 1490 655"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2024-04-09</td> <td>CM-20240409-339</td> <td>ENGAGEMENT - ÉLABORATION ET MISE EN OEUVRE - PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de s'engager à élaborer et à mettre en oeuvre un Plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux et à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 18 décembre 2026, le formulaire de transfert de la démarche du Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau), ainsi que les informations requises par ce dernier.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2024-1087)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-04-09	CM-20240409-339	ENGAGEMENT - ÉLABORATION ET MISE EN OEUVRE - PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2024-04-09	CM-20240409-339	ENGAGEMENT - ÉLABORATION ET MISE EN OEUVRE - PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU						

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Gestion des actifs	No SD SD-2024-3957
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>La Ville de Laval détient et gère plusieurs actifs, construits ou naturels, pour fournir des services à la hauteur des attentes de ses citoyens et de la collectivité, incluant les routes, les trottoirs, les mobiliers urbains, les infrastructures d'eau potable, d'égout et de gestion des eaux pluviales, les ouvrages d'arts et structures, la flotte de véhicules, les systèmes de technologie de l'information, les immeubles et parcs, les milieux humides, les cours d'eau, les plans d'eau, les corridors fauniques, etc.</p> <p>Afin d'atteindre ces objectifs, La Ville de Laval, à l'instar de plusieurs Villes, s'est engagée depuis plusieurs années à mettre en oeuvre une approche de gestion d'actifs pour la gestion de ses infrastructures. Cela inclut la mise en oeuvre de plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées, le plan d'intervention pour les infrastructures ponctuelles (eau potable et eaux usées), le plan de gestion des actifs de l'eau (prévu à la fin de 2026), la participation au bilan annuel de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. De plus, la Ville a déjà approuvé la démarche de gestion des actifs municipaux en eau (SD-2024-1087).</p> <p>Parmi les éléments clés pour réussir la mise en place d'une manière durable et agile de la gestion des actifs par l'ensemble des services et son application à l'ensemble des actifs de la Ville sont la politique et la gouvernance de gestion des actifs.</p> <p>La Politique de gestion des actifs proposée démontre l'engagement de l'ensemble de la municipalité et des élus dans une démarche de saine gestion des actifs. Elle précise les principes de gestion d'actifs à suivre pour satisfaire aux exigences des plans stratégiques de la Ville tels que la Vision stratégique 2035.</p> <p>Cette politique aligne les orientations stratégiques de la Ville avec des leviers comme la performance organisationnelle et l'expérience citoyenne, en prônant, entre autres, l'approche globale et intégrée dans la gestion des actifs et la responsabilité financière dans les décisions d'investissements. Elle vise aussi de définir une prestation de services aux Lavallois pour répondre à leurs attentes selon les ressources disponibles et à communiquer régulièrement les résultats de reddition de compte au conseil municipal et aux citoyens.</p> <p>De plus, cette politique vise la mise en place d'une gouvernance de gestion des actifs qui permet de concrétiser la vision de la haute direction et de veiller à la diffusion et à l'atteinte des objectifs fixés par cette politique.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>De prendre connaissance et de recommander au conseil municipal d'entériner la Politique de gestion des actifs de la Ville de Laval.</p>		